

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 19/05/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 9

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Contre : 2

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Subventions aux associations - DE_2022_022

Madame le Maire énonce les associations qui ont fait une demande de subvention annuelle 2022 :

- le Sporting Club de Montaigu : 3 000 €
- Loisirs pour tous ; à la convenance du Conseil Municipal
- l'UNC Aisne Section Saint-Erme : 200 €
- l'Association Au Fil de l'Eau : à la convenance du Conseil Municipal (en attente de devis pour réalisation travaux d'écoulement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité d'accorder aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- Le Sporting Club de Montaigu : 1 600 €
 - Loisirs pour tous : 200 €
 - UNC Aisne Section Saint-Erme : 200 €
 - Au Fil de l'Eau : Subvention en attente de la transmission des devis de travaux d'écoulement prévus
- Soit un total de 2 000 € porté à l'article 6574.

Résultat du vote :

Pour : 9

Contre : 2

Abstention(s) : 0

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___